

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL LE JEUNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame GAUTHIER Raymonde, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2019.

Présents : Mme GAUTHIER Raymonde, M. BRUYERE-ISNARD Thierry, M. CAFY Christian, M. CASTANIER Gérard, Mme GREGORIAN Gisèle, M. LABOYE Jean-Michel, Mme MARGOTTON Magalie (pour partie), M. SIMONNET Joseph, Mme SOLIGNAC-CREGUT Michelle.

Absente excusée : Mme GARCIA Sabrina qui a donné procuration à Mme GAUTHIER Raymonde

Absent : M. CARUANA Christian

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents : 9

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Mme GREGORIAN Gisèle.

ORDRE DU JOUR

- **Déploiement de la marque « Ici C Local » (Innovation pour la Coopération et l'Information en Circuit Local)**

Madame le Maire rappelle que l'agritourisme constitue un levier important que la SPL Cévennes d'Ardèche entend actionner pour un développement qualitatif de l'offre touristique.

Après un travail avec les producteurs et une analyse des attentes des clientèles, la SPL propose de mener une action de valorisation des produits locaux sur les marchés à travers le déploiement de la marque nationale Ici.C.Local.

Quatre marchés ont été identifiés pour amorcer la démarche : Les Vans, Saint Paul le Jeune, Joyeuse et Lablachère.

La Chambre d'Agriculture propose un accompagnement au déploiement du dispositif, la SPL en assurant la prise en charge et l'animation.

Considérant que la commune est favorable à la mise en place d'une démarche de garantie de transparence quant à l'origine des produits vendus sur son marché d'une part, et à la valorisation des circuits courts d'autre part, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (9 pour) :

- approuve la mise en place de la marque Ici.C.Local sur le marché de Saint Paul le Jeune,

- approuve la charte d'utilisation de la marque Ici.C.Local,

autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- **Projet de domaine forestier communal**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre de l'association des communes forestières. Une réflexion a été engagée en vue de la constitution d'un domaine forestier communal. A cet égard, elle précise avoir reçu une proposition d'achat de deux parcelles forestières formulée par un particulier. Elle ajoute que des aides départementales peuvent être mobilisées.

Dans ce contexte, elle sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour engager une négociation avec le vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (9 pour), se déclare favorable à la constitution d'un domaine forestier communal et autorise Madame le Maire à engager les négociations nécessaires.

Entrée de Mme Magalie MARGOTTON

- **Convention avec le Conseil Départemental pour la cession de racks à vélos**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise à disposition par le Conseil Départemental de mobilier vélo à destination des collectivités.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Départemental attribue à la commune un box sécurisé fermé et préconise son installation sur la place de la gare vers les arrêts de car. La pose du matériel est à la charge de la commune.

Le matériel ayant été acquis par le Conseil Départemental, il convient de procéder à un transfert de propriété en vue de sortir, comptablement, ce matériel des immobilisations du Conseil Départemental et l'intégrer à celles de la commune.

A cet effet, une convention est à conclure avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (10 pour), autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental, relative à la cession de mobilier vélo à la commune.

- **Aménagement de vestiaires pour la pratique de sports : tennis et rugby**

Madame le Maire rappelle la nécessité de mettre des vestiaires à disposition des clubs de rugby et de tennis. A cet effet, l'installation de modules est envisagée, pour laquelle la mairie dispose du devis suivant :

- ✓ 2 modules équipés d'un sanitaire pour le stade, le coût prévisionnel étant de 13 690 euros HT
- ✓ 1 module avec une fenêtre fixe et sanitaire pour le club de tennis, soit une dépense prévisionnelle de 7 375 euros HT

Au total, la dépense s'élève à 21 715 euros HT ramené à titre commercial à 21 500 euros.

Christian CAFY se chargera de la démolition du local actuel sur le stade.

Considérant que les titres de paiement ne pourront plus être émis à compter du 16 décembre et qu'il convient de s'assurer des crédits disponibles permettant de fixer le nombre de modules susceptibles d'être acquis, Madame le Maire sollicite un accord de principe sur cette opération, étant précisé que le Conseil Municipal sera pleinement informé lors de sa prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (10 pour), donne un accord de principe à Madame le Maire pour l'acquisition de 2 ou 3 modules prévus pour les vestiaires du stade et du club de tennis.

- **Remboursement des frais de transports scolaires 2019/2020**

Madame le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal de rembourser les frais de transports scolaires aux parents dont les enfants fréquentent l'école primaire de Banne. Elle précise qu'actuellement, ces frais s'élèvent à 90 euros pour l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (10 pour), décide de rembourser les frais de transports scolaires dans le cadre du regroupement pédagogique aux familles ci-dessous :

Parents	Montant
ELLOUZ Myriam	90 euros
GUIRAUD Caroline	90 euros
BOYER Lucie	90 euros
HIOLLE Hélène (2 enfants)	180 euros
GARCIA Sabrina	90 euros
CABRERA Virginie	90 euros
ANSELIN Caroline	90 euros
	720 euros

- **Création de deux postes suite à avancement de grades**

Madame le Maire informe que deux agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade, sous réserve de la décision du Conseil Municipal de créer les postes correspondants.

- ✓ Avancement d'un adjoint territorial d'animation titulaire au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe

La création du poste correspondant sera soumise à la prochaine séance du Conseil Municipal, la Commission du Personnel n'ayant pas été saisie de cette situation.

- ✓ Avancement d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe

Madame le Maire précise que cet agent remplit toutes les conditions d'ancienneté pour prétendre à cet avancement et que par ailleurs, il donne toute satisfaction.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal de créer le poste correspondant et de supprimer celui d'adjoint administratif territorial, la Commission du Personnel ayant donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (10 pour), décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe, le poste d'adjoint administratif territorial étant à supprimer.

- **Subvention exceptionnelle en faveur de la commune de Le Teil suite au séisme**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à la solidarité nationale lancé par l'Association des Maires et des Présidents de communautés de communes de l'Ardèche pour soutenir la commune de Le Teil à l'occasion du séisme qui a détruit de nombreux édifices publics et touché près de 900 habitations.

Elle propose d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune de Le Teil. Son montant pourrait être fixé à 1 euro/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix (10 pour), décide d'allouer à la commune de Le Teil une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Questions diverses

- **Déploiement du dispositif "Familles à énergie positive"** : Magalie Margotton rappelle le principe de ce dispositif, lequel est reconduit cette année. Il s'agit de regrouper des familles, propriétaires ou locataires avec ou sans enfants, volontaires pour mettre en pratique quotidiennement des éco-gestes de nature à faire baisser leurs factures d'énergie. Elles sont accompagnées par un animateur référent de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Département.

Un soutien de la commune est sollicité pour mobiliser des habitants. Un contact sera établi avec la chargée de mission de l'ALEC.

- **Local des chasseurs** : Après vérification, il s'avère que l'ACCA dispose bien d'un compteur eau mais aucune facturation n'est établie. La question globale des installations du local sera à nouveau examinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Prochain Conseil Municipal
Mercredi 22 janvier à 20h30**